



CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

Séance du 20.10.2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

1- TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE POUR 2022

Les conseillers municipaux ont délibéré (4 voix Pour 1 % d'augmentation et 7 voix Pour 2 % d'augmentation) et appliqué une augmentation de 2 % aux tarifs de location de la salle communale pour 2022.

	Tarifs Habitants 2022	Tarifs Hors commune 2022
GRANDE SALLE		
Bal ou repas : une journée	231.00	395.00
Bal ou repas : 2 ^{ème} journée	93.00	169.00
Vin d'honneur	93.00	169.00
Manifestation Culture loisirs	122.00	195.00
Réunion à la journée	75.00	110.00
Réunion à la demi-journée	51.00	80.00
DEMI-SALLE		
Bal-repas : une journée	136.00	243.00
Bal ou repas : 2 ^{ème} journée	62.00	110.00
Vin d'honneur	62.00	110.00
Manifestation Culture loisirs	80.00	121.00
Réunion à la journée	52.00	75.00
Réunion à la demi-journée	41.00	51.00
PETITE SALLE DE REUNION		
La journée	44.00	44.00
La demi-journée	41.00	41.00
Location vaisselle : le couvert complet	0.52	0.52
Location vaisselle : Le verre ou la tasse ou les couverts	0.20	0.20
Electricité : le kWh	0.28	0.28

2- CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE AUX ASSOCIATIONS

Les conseillers ont délibéré (10 voix Pour, 2 voix n'ont pas pris part au vote) pour accorder les conditions de location de la salle des fêtes, aux associations.

1- GRANDE SALLE (bal, banquet et manifestation payante)

ASO

ASFO

ASO YOGA

AMICALE DES VIGNERONS

AMICALE DES AINES

AFN ANCIENS COMBATTANTS

ASSOCIATION SPORTIVE FOOT

SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Associations ayant droit à une location de la salle gratuite dans l'année mais avec l'électricité payante (0.28 € le kw) et un forfait nettoyage (46€).

- COMITE DES FETES DE OISLY

L'association a droit à deux locations de la salle gratuite dans l'année avec l'électricité payante (0.28 € le kw) et un forfait nettoyage (46€).

- ASO YOGA qui pratique son activité de façon hebdomadaire dans la demi-salle :

La location de la salle est gratuite mais l'électricité est payante (0.28€ kw/h).

2- SALLE DE REUNION OU REUNION DANS LA DEMI GRANDE SALLE

SIVS

ASO YOGA

COMITE DES FETES

AMICALE DES VIGNERONS

AMICALE DES AINES

AFN ANCIENS COMBATTANTS

ASSOCIATION SPORTIVE FOOT

SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

SYNDICAT VITICOLE LOCAL ET CONFRERIE DES VIGNERONS

La location de la salle, l'électricité et le nettoyage sont gratuits.

3- TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2022

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité afin d'appliquer les tarifs suivants pour 2022.

Redevance assainissement

* Taxe d'abonnement annuel : **40.80 €**

* consommation m³ : **1.99 €**

Il est reconduit l'application d'un forfait par personne fixé à 38 m³ par an pour les particuliers ou entreprises ne consommant pas l'eau du réseau mais rejetant leurs eaux usées dans le réseau collectif.

4- TARIFS DE LA PAC Participation Assainissement Collectif POUR 2022

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité pour appliquer le tarif de 1 820 euros dès le raccordement d'un bâtiment neuf ou réhabilité au réseau d'assainissement collectif pour 2022.

5- DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT SUR BUDGET PRINCIPAL

Les conseillers municipaux ont délibéré à l'unanimité afin de réaliser l'écriture modificative suivante :

Compte 205 – 388 euros

Compte 204 + 388 euros

Publié le 21.10.2021
Le Maire,
Cécile Gomes Recchia



Le Maire,
Cécile Gomes Recchia